

CONDENSÉ

Depuis l'accession de Mikhaïl Gorbatchev au pouvoir, l'Union soviétique suit une politique radicalement nouvelle en matière de limitation des armements et de désarmement. Cette politique, qui repose sur la coopération et non sur la confrontation, et sur des calculs à somme non nulle plutôt qu'à somme nulle, a amené l'Est et l'Ouest à envisager de réduire considérablement leurs arsenaux respectifs. Le présent document met en exergue certains principes fondamentaux qui ont présidé à l'élaboration de la politique soviétique relative aux armements classiques au cours des trois dernières années.

Le principe de base de la nouvelle politique de défense de l'URSS est celui de «la suffisance raisonnable». L'auteure du document souligne l'importance pratique, politique et stratégique de ce concept pour le pays, et le met en parallèle avec les politiques basées sur la supériorité en tant qu'objectif, et sur la parité. Elle analyse également la différence que l'URSS établit entre la parité quantitative et qualitative.

Le principe de la suffisance raisonnable est à son tour basé sur un certain nombre de principes auxiliaires qui influent sur la politique soviétique en matière de limitation des armements et de désarmement. Citons notamment l'asymétrie, l'action unilatérale, la réciprocité, et les moyens politiques. La nouvelle attitude des Soviétiques découle en grande partie du fait qu'ils ont accepté ces principes.

L'auteure examine ensuite la manière dont l'URSS a appliqué le principe de la suffisance raisonnable dans trois cas : premièrement, en décembre 1988, quand elle a annoncé qu'elle réduirait unilatéralement ses forces classiques; deuxièmement, quand elle a restructuré son armée de façon unilatérale; et troisièmement, dans le cadre des négociations de Vienne sur les forces conventionnelles en Europe (FCE). Enfin, l'article analyse brièvement l'«unilatéralisme forcé» exigé de l'URSS par suite des révoltes survenues en Europe de l'Est.